

Rapport n°7 :**Plan d'actions 2019-2020 du PEPITE BFC - Demandes de financements**

Rapporteur (s) :	Luc JOHANN, Administrateur provisoire
Service – personnel référent	Pascale BRENET – directrice du PEPITE BFC – Service « Formation et Insertion Professionnelle »
Séance du Conseil d'administration	21 mars 2019

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Rapport :

Les objectifs du PEPITE (tels que définis dans le plan national entrepreneuriat étudiant de 2013) relèvent de trois dimensions :

- favoriser la **création d'entreprises** par les étudiants et jeunes diplômés et faire émerger des **projets innovants**, quel que soit le type d'innovation ;
- doter les étudiants de **compétences entrepreneuriales** et d'une **culture de l'innovation** utiles à leur insertion professionnelle et au développement des entreprises qui les emploient (agilité, autonomie et créativité, conduite du changement, conduite de projets innovants, intrapreneuriat) ;
- favoriser **l'innovation pédagogique** dans l'enseignement supérieur.

Le PEPITE accompagne la création, le partage et la mise en lien d'actions pédagogiques variées, au sein d'un continuum Sensibilisation > Formation > Accompagnement. Il s'agit d'un **projet transversal au sein d'UBFC**, en lien avec la formation et l'insertion professionnelle, la valorisation de la recherche, les relations avec les acteurs du territoire.

Les actions menées et partagées depuis 2014 dans les 7 établissements du PEPITE sont diverses : organisation d'ateliers créatifs pluridisciplinaires, développement de la sensibilisation dans un nombre croissant de formations, accompagnement des étudiants entrepreneurs dans le cadre du statut étudiant entrepreneur, formalisation de l'engagement entrepreneurial des étudiants dans le supplément au diplôme (SD). Elles s'adressent à l'ensemble des étudiants d'UBFC, quels que soient leur domaine et leur niveau de formation. Actuellement, 5000 étudiants sont sensibilisés chaque année au sein des 7 établissements, et la communauté des étudiants entrepreneurs regroupe 65 étudiants ayant choisi le statut national et accompagnés au sein de PEPITE et de leur établissement.

Les actions du PEPITE-BFC sont cohérentes et **complémentaires avec le dispositif ICE** : Alors que le dispositif ICE est ciblé sur des jeunes chercheurs engagés dans des projets de recherche pour lesquels ils envisagent une création d'entreprise, les actions du PEPITE-BFC contribuent à une sensibilisation plus large ciblée sur les doctorants mais aussi sur les étudiants de Master, ceci afin de leur donner une culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat et de leur montrer les l'opportunité d'entreprendre et d'innover.

Une action est d'ailleurs lancée dans ce sens le 20 et 31 mars 2019 (23 participants), en collaboration avec les Écoles Doctorales d'UBFC. Il s'agit donc d'orienter des étudiants en nombre croissant et mieux préparés vers la valorisation de la recherche.

Dans la continuité des actions réalisées en 2017/2018, les actions clés pour la période 2019/2020 s'articulent autour des trois points suivants :

- Le **passage à l'échelle des actions de sensibilisation** à l'entrepreneuriat et à l'innovation. Ce déploiement passe par la formation, la certification et l'animation d'une communauté d'enseignants et intervenants partageant des outils et des approches de l'entrepreneuriat tout en assurant un lien fort avec le contenu disciplinaire des formations. Il suppose également un développement et une médiatisation d'outils partagés.
- L'accentuation de la phase **d'émergence des opportunités entrepreneuriales** visant à favoriser la maturation des projets et leur mise en œuvre effective. Il s'agit à la fois de faciliter le « passage à l'acte » des étudiants qui souhaitent entreprendre, de réaliser un accompagnement centré sur la conception des projets, et de faire un suivi des étudiants ayant un profil entrepreneurial affirmé et susceptible de porter des projets. Ceci suppose deux choses : consacrer les moyens adéquats à l'accompagnement sur ces phases très sensibles de l'émergence, durant laquelle les projets sont fragiles et doivent souvent « pivoter » et se renforcer par des aller et retour entre conception et pratique ; permettre à des jeunes diplômés et étudiants en fin de parcours de pallier leur manque de moyens financiers personnels, ce qui est un facteur d'abandon des projets dans une région où les étudiants boursiers sont nombreux.
- La **complémentarité avec le dispositif ICE** afin d'augmenter le nombre et la qualité des projets de recherche orientés vers le dispositif.

Ce passage à l'échelle ainsi que les efforts réalisés autour de l'émergence sont cohérents avec l'évolution de la politique nationale en faveur de l'entrepreneuriat étudiant, qui s'appuie sur le dispositif PEPITE et va être accentué dès la rentrée 2019 avec un plan d'action de la CPU (Conférence des Présidents d'Universités) qui vise à ancrer davantage les actions en faveur de l'entrepreneuriat et de l'innovation dans la stratégie des établissements, en renforçant les liens avec les activités d'insertion professionnelle, de valorisation de la recherche, d'incubation et de partenariat avec les acteurs de l'écosystème. Cette politique est également celle de la conférence des grandes écoles.

Notons que le MESRI poursuit au-delà de 2019 son soutien financier aux actions menées par les PEPITE, qui doivent renforcer la part des financements régionaux publics et privés permettant l'évolution qualitative et le déploiement des actions envisagées.

Dans ce cadre une demande de financement à hauteur de 44 000€ sera adressée au Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté pour un budget total de 275 000€. Ce dernier comprend le fonctionnement (20K€ + les emplois 119K€), les actions propres du PEPITE BFC (92K€) et la contribution des ESR (44 K€ : valorisation des actions déjà existantes). Par ailleurs des contacts sont en cours avec le MEDEF BFC qui souhaite renouveler son partenariat avec UBFC sur cette action ainsi qu'avec la Banque Populaire de Bourgogne-Franche-Comté.

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir approuver la demande de financement au Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 44 000€ pour un budget de 275 000€ ainsi que les demandes associées auprès d'autres partenaires publics ou privés.